

CURRICULUM VITAE

Raymond LEOST

Né le 27 novembre 1961 à Brest

5 avenue de la Duchesse Anne

29860 PLABENNEC

tel 02 98 40 75 22 – 06 88 76 24 22

Email : raymond.leost@wanadoo.fr ou raymond.leost@univ-brest.fr

Fonction : maître de conférences en droit public à l'université de Brest

Membre du Lablex – Université de Brest

Membre associé CRIDEAU – université de Limoges

Formation

DESS droit de l'urbanisme et de l'environnement, 1993, université de Limoges,

DEA droit public 1995, université de Limoges,

Docteur en droit privé et sciences criminelles, 8 décembre 2003, université de Limoges, **mention très honorable, avec les félicitations du jury** : la sanction des infractions aux obligations d'urbanisme

Activités d'enseignements

droit de l'environnement et de l'urbanisme, droit de l'aménagement du littoral, droit des usagers et des services publics, droit administratif général, droit pénal de l'urbanisme, urbanisme commercial, contentieux constitutionnel, droit pénal, procédure pénale, droit des contrats, responsabilité civile, régime général des obligations, procédures collectives, droit civil des biens, méthodologie juridique

Activités d'encadrement

Responsable pédagogique de la deuxième année de la licence Droit L2

Membre du conseil de faculté UFR droit

Activités de recherches

Ouvrage

Droit pénal de l'urbanisme, Ed. Le Moniteur, 2001

Articles récents

- « Le droit de l'affichage publicitaire, dernier invité de la loi Grenelle II », RJE, n° sp. 2010, p. 177 à 184
- « Le contentieux de l'environnement après la loi Grenelle II : nouveaux délais de recours et extension du référé administratif », Dr. env. n° 186, janvier 2011, p. 12 à 20.
- « Les décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement au sens de l'article 7 de la Charte de l'environnement », Dr. env. avril 2013, p. 132 à 139.
- « Le règlement local de publicité, un outil à bien connaître avant emploi », Droit de la voirie et du domaine public, juillet- août 2013, p. 118 à 124.

- « Les inspecteurs de l'environnement : d'importants pouvoirs d'enquête et d'investigation », Actualité Juridique Pénal (AJP), mars 2015, pp. 121 à 125.
- Loïc Prieur et Raymond Léost, « La prise en compte de la submersion marine par la loi littoral », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 21 | avril 2015, mis en ligne le 21 avril 2015, consulté le 19 mai 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/15823> ; DOI : 10.4000/vertigo.15823
- « Les aménagements de la loi Littoral et le travail parlementaire », in « L'aménagement du territoire maritime », sous la direction de Nicolas BOILET, 9 et 10 octobre 2014, IUEM, AMURE-UBO, Pédone, octobre 2015, p. 151 à 164.
- « Le mépris de l'engagement volontaire en faveur de l'environnement sanctionné par le quasi-contrat », note sous TI Lyon, 13 février 2015, Dr. env. décembre 2015, n° 240, p. 427 à 430.
- « La démolition d'une construction illégale doit être justifiée par la violation d'une règle d'urbanisme établie par la victime », note sous crim. 1^{er} septembre 2015, AJ Pénal, décembre 2015, pp. 614 et 615.
- « L'abrogation du PLU sans incidence sur l'application de la loi d'incrimination restée intacte », note sous crim. 10 novembre 2015, Dr. env. n° 241, janvier 2016, pp. 19 à 21.
- « Double déclaration de culpabilité, peine unique », note sous crim. 8 décembre 2015, AJ Pénal, mars 2016, pp. 149 et 150.
- « Prescription et inopposabilité de l'astreinte urbanistique », note sous crim. 8 novembre 2016, AJ Pénal, janvier 2017, p. 40 à 42.
- « L'action de groupe environnementale en pratique », in Chantal Cans et Olivier Cizel (dir), « Loi Biodiversité. Ce qui change en pratique ». Editions législatives, mars 2017, pp. 578 à 583.

Journées d'études

« 30 ans de la loi Littoral : la loi Littoral face aux nouveaux enjeux », université de Brest, 27 janvier 2017, journée organisée par Raymond LÉOST et Loïc PRIEUR
 Communication : « La sanction de la violation de la loi Littoral »
 Rapport de synthèse de la journée d'études

Autres activités

- Consultant en environnement et en urbanisme
- Praticien du contentieux de l'environnement (pénal, civil, administratif, question prioritaire de constitutionnalité),
- Plaidoyer (études des projets de lois et de règlements, rédaction d'amendements, participation à des groupes de travail ministériel)
- Membre du conseil supérieur de la prévention des risques
- Membre du bureau et responsable du réseau juridique de France Nature Environnement

Mots clés : droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, droit du littoral, droit pénal, droit civil, contentieux constitutionnel, contentieux administratif